

DATE DE CONVOCATION : 18 septembre 2023
DATE D’AFFICHAGE : 18 septembre 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 17
NOMBRE DE VOTANTS : 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023 à 19h00

PRÉSIDENTE DE SÉANCE : Monsieur Daniel DESCHODT, Maire

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Bernard VANPOPERINGHE

PRÉSENTS : M. AVART, Mme ROUSSELLE, M. DUCROCQ, Mme BINET, M. DAMBRICOURT, Mme CABRE, Mme BECQUET, M. VANPOPERINGHE, Mme SCOTTE, Mme DELHAYE, M. ODIEVRE, M. BUCKMAN, Mme CADET, M. CHARLEMAGNE, M. PENEZ, M. BLIN.

ABSENTS : M. COURTIN (procuration à M. AVART), Mme SOLTYSIAK (procuration à Mme BECQUET), M. REVILLON, Mme WUYTS (procuration à Mme BINET), M. MARIE (procuration à M. PENEZ), Mme VOET (procuration à M. BLIN).

N°2023/046 INSTAURATION D’UNE INDEMNITE DE CONSEILLER DELEGUE

En lien avec la réduction du nombre d’adjoints et la création d’un poste de Conseiller délégué, il convient d’instaurer une indemnité pour ce dernier.

Il est rappelé que les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions en application des articles L2122-18 et L 2122-20 peuvent percevoir une indemnité allouée par le conseil municipal dans les limites de l’enveloppe globale.

Compte tenu de la délégation confiée (Jeunesse et solidarité), Monsieur le Maire propose l’instauration d’une indemnité de 14% de l’indice brut terminal de l’échelle indiciaire de la fonction publique.

Le tableau des indemnités versées aux élus est repris en annexe de la présente délibération.

Le Conseil,

Après délibération et vote,

22 votants 17 pour – 4 contre – 1 abstention

Décide d’allouer à un conseiller délégué une indemnité de 14 % de l’indice brut terminal de l’échelle indiciaire de la fonction publique.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de Séance,

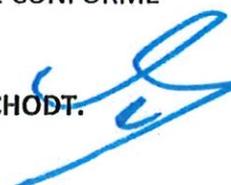
Bernard VANPOPERINGHE.



POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Daniel DESCHODT.



**TABLEAU RECAPITULATIF
DES INDEMNITES AUX ELUS**

Annexe à la délibération n°2023/046

I. POPULATION = 2 628

II. Montant de l'enveloppe globale (en pourcentage maximum autorisé) :
Indemnité (maximale) Maire + total indemnités (maximales) des adjoints ayant
délégation + indemnité conseiller délégué :

$$\begin{array}{r}
 51.6 \times 1 = 51.60 \\
 + 19.8 \times 4 = 79.20 \\
 + 14 \times 1 = 14.00 \\
 \hline
 144.80
 \end{array}$$

III. Indemnités allouées :

NOM Bénéficiaire	Fonction	Indemnité (allouée en % de IB de la Fonction Publique)
DESCHODT Daniel	Maire	51.6
AVART Jean-Luc	1 ^{er} Adjoint	19.8
ROUSSELLE Anne	2 ^{ème} Adjoint	19.8
DUCROCQ Joël	3 ^{ème} Adjoint	19.8
DAMBRICOURT Marc	4 ^{ème} Adjoint	19.8
BUCKMAN Rudolph	Conseiller délégué	14.00
	TOTAL	144.80